



Les centralités : les places

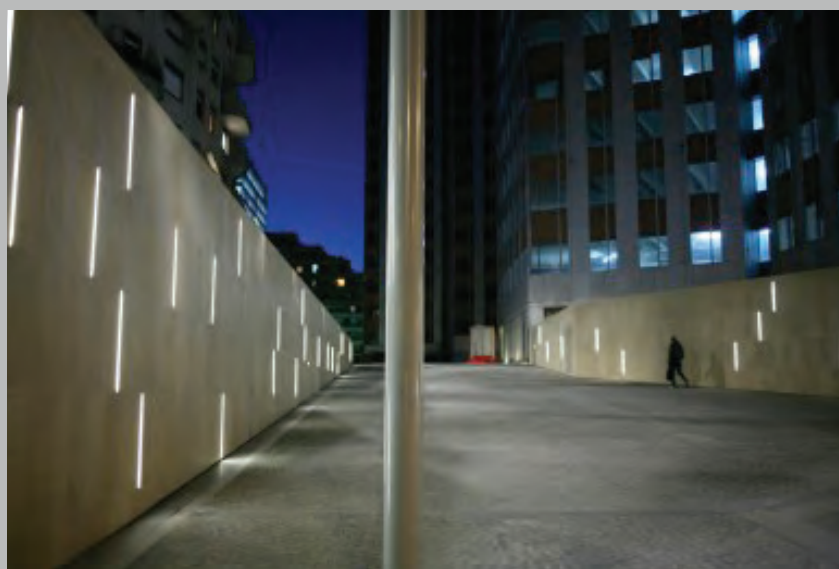
LES PLACES PREMIÈRES PISTES

- S'adapter aux **usages**
- Créer des «**souffles**», des **ambiances**
- Rendre le lieu **attrayant**

1. LA VISION PROCHE LES CENTRALITÉS : LES PLACES

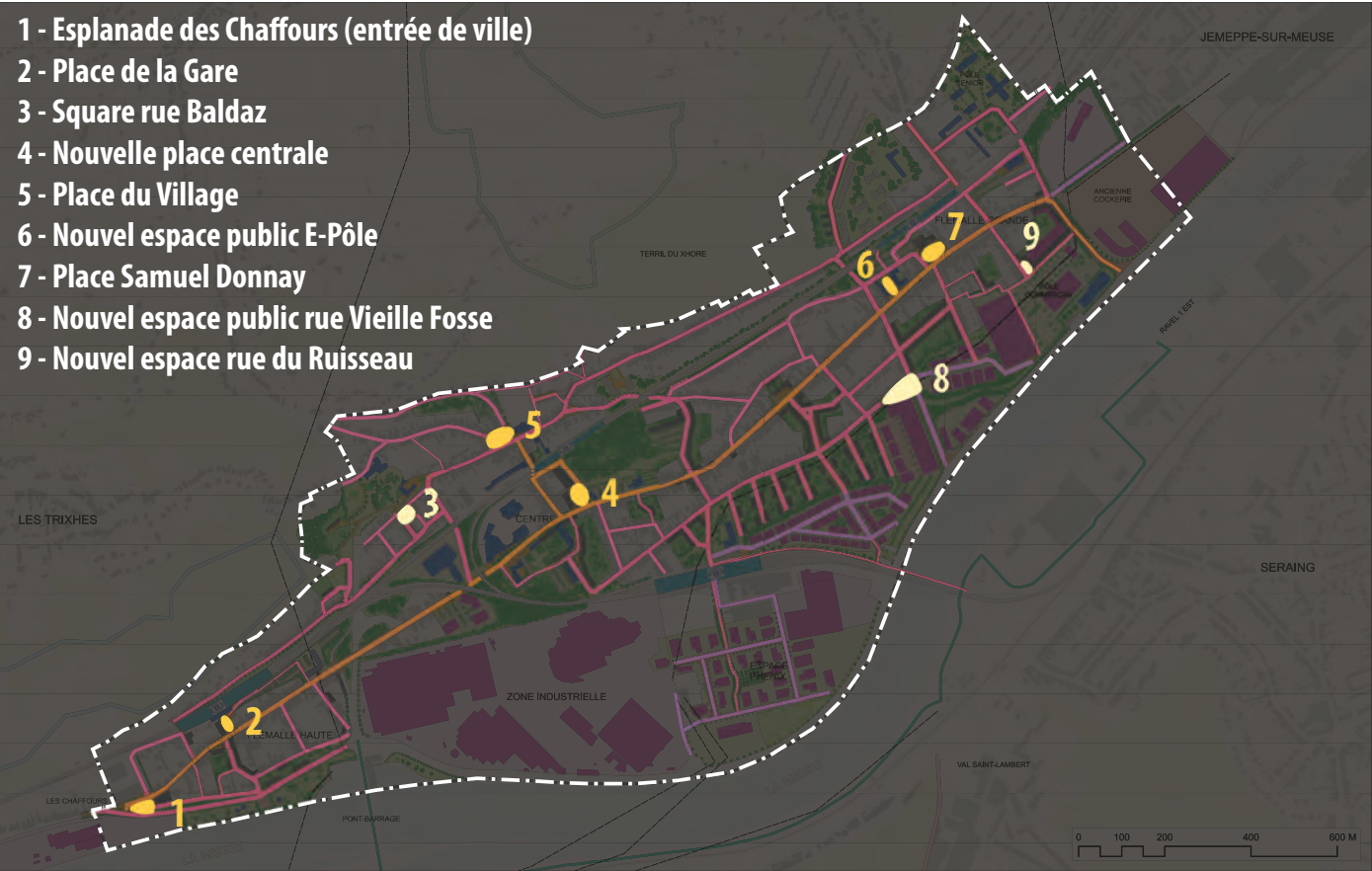


Situation existante (photos)



«Possibles» (images de références)

1. LA VISION PROCHE
LES CENTRALITÉS : LES PLACES



RECOMMANDATIONS SUR LE «FOND»

Principe général : Appliquer les mêmes règles que pour l'éclairage des voiries de l'entité.

- Tonalités : Passage à des **sources blanc chaud** (+/- 3000 K)
- Implantation : Passage à des **niveaux bas à moyen** (jusqu'à +/- 5 à 6 m)
- Modèles : Utilisation de modèles **type «espaces singuliers» et/ou type «urbains»**

Modèles places liées à la Grand'Route
(n° 1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7)

Type RIVARA Type ABAHJUR

Modèles autres places
(n° 3 - 8 - 9)

Type CITY SOUL / MAYA Type URBANSCENE

Comme développé dans la phase I de notre étude «Recommandations - Plan Lumière», le Centre, comme chacune des autres entités de la commune, se doit de retrouver des «**centralités**».

Pour rappel, la **méthodologie** proposée est la suivante (extrait du Plan Lumière) :
« Au sein du périmètre établi, il s'agit de repérer quel est (sont) le(s) lieu(x) de «centralité», c'est-à-dire le (les) endroit(s) qui se définit (-ssent) comme le(s) centre(s) de l'entité, non au sens géographique du terme mais au travers de sa dimension symbolique, de ses activités ou de ses usages.»

Dans ce chapitre, nous allons appliquer cette réflexion au périmètre du Centre, en commençant par **définir quels sont ces différents lieux de centralité**. La **carte** ci-dessus montre les lieux que nous avons sélectionnés, avec comme base de travail la situation «projetée» du master-plan réalisé par le bureau Pluris.

Ci-contre sont reprises les **recommandations** applicables à ces lieux, issues du Plan Lumière.
Aux pages suivantes, un **exemple concret** est développé en détail afin d'illustrer comment appliquer pratiquement ces recommandations.

RECOMMANDATIONS SUR LES «REPÈRES»

Principe général : Mettre en lumière les éléments singuliers du lieu.

- Mise en lumière des **repères verticaux** situés autour de la centralité (patrimoine, arbre, façade,...)
- Mise en évidence des **fonctions particulières** en lien avec la centralité (commerces, écoles,...)
- Mise en place **d'autres dispositifs d'illuminations** pour animer certaines surfaces (sol, murs,...)

Attention : il important de noter que ces dispositifs ne sont pas nécessairement mis en oeuvre simultanément : en fonction du lieu, les interventions sont pondérées de manière à rester dans un esprit sobre et harmonieux.